



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents du travail

Question écrite n° 72159

Texte de la question

M. Joël Sarlot appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la loi réformant les assurances des accidents des exploitants agricoles (AAEXA) votée en novembre 2001. Cette loi introduit une différence d'indemnisation selon que l'accident est arrivé avant ou après le 1er avril 2002. Où se trouve l'équité, la justice et le progrès social ? Il lui demande quelles sont les motivations qui ont conduit à cette différence de traitement et s'il compte, à l'occasion de la parution des décrets d'application, corriger ces dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72159

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 398